

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13054 Marignane

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2421	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseaux de Berre Sud, la Plaine Notre Dame, Gignac, Chateauneuf	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/846	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancienne chapelle Saint-Nicolas	MI 1 : Ancienne Chapelle St Nicolas figurant au cadastre section A n°190 d'une contenance de 86a 02ca.MH du 20.01.1983.		20/01/1983
AC1/17/847	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Oppidum de Notre-Dame de Pitié	MC 3 : En totalité, y compris les vestiges archéologiques, l'Oppidum de Notre Dame de Pitié situé sur la parcelle N°18 figurant au cadastre section AY.MH du 01.07.1993.		01/07/1993

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/848	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancien château des Covets	MC 1 : En totalité, l'ancien château des Covets (actuel hôtel de ville) situé Cours Mirabeau, place Charles Péguy et rue de la Cité, figurant au cadastre section AN, sous les N°520 (6a 17ca), 519 (92ca), 518 (45ca), 516 (1a 58ca), 229 (55ca), 230 (5a 01ca) et 231 (86ca). MH du 05/07/1996 cet arrêté se substitue à l'arrêté de classement du 18/06/1923 ainsi qu'aux arrêtés d'inscription des 14/11/1952 et 17/11/1952.	05/07/1996
AC1/17/849	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Église paroissiale Saint-Nicolas	MC 2 : Eglise paroissiale St Nicolas, en totalité, y compris l'ancienne chapelle des Pénitents accolée au Nord ainsi que la salle voûtée attenante au presbytère dite ancien local de la dîme 3, rue del'Eglise, situées sur les parcelles N°171 et 419 d'une contenance respective de 6a 83ca et 4a 20ca figurant au cadastre section AN.	14/12/1992

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral. article L 160-6 du code de l'urbanisme Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Réglementation par Arrêté préfectoral du 08/11/1974

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/36/554	Lyondellbasell-Compagnie Pétrochimique de Berre (anciennement Shell)	Pipelines Berre - Lavera	Canalisations O 356 et 508. RP-N et P 2 pipes de produits finis entre Berre et Lavera. Réglementation par Arrêté préfectoral du 08/11/1974		08/11/1974
I1/65/556	Société Total Raffinerie de Provence	Pipeline T9 Total - Stogaz Marignane	TOTAL. Pipeline T9 reliant la raffinerie TOTAL au dépôt STOGAZ de gaz liquéfiés installé sur la commune de Marignane transportant alternativement propane et butane. Réglementation par A.M. du 1.10.1959. Arrêté du 21.04.1989.		21/04/1989

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1396	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 200 Berre - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 200 et Ø 150 Berre - Pas-des-Lanciers		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I3/15/1409	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 150 et 200 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	12/06/1973
I3/15/1412	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 80 Antenne Marignane	Canalisation Ø 80 Antenne Marignane	
I3/15/2109	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Pas des Lanciers la Mède	Canalisation Ø150 Pas des Lanciers la Mède	12/06/1973

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/591	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Laure - Pas-des-Lanciers	Ligne 63 KV Laure-Pas des Lanciers		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

14/3/1533 Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM) Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/851	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Marignane	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**
article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/73/736	Grand Port Maritime de Marseille	PPR tunnel du Rove	PPR tunnel du Rove délimitant une zone exposée à un risque d'effondrement	Arrêté préfectoral du 12 février 1997	12/02/1997
PM1/14/1413	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR inondations	PPR inondations par crues de la Cadière et du Raumartin	Arrêté préfectoral du 20 octobre 2000	20/10/2000
PM1/14/2736	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles	PPR retrait-gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 14 avril 2014	14/04/2014

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/7/381	SNIA Antenne Méditerranée	Faisceau hertzien Marignane 0130240002 - Vitrolles le Grenadier - n° 013 024 0012	Faisceau hertzien Marignane 0130240002 - Vitrolles le Grenadier - n° 013 024 0012	Décret obstacles du 16 février 1978.	16/02/1978
PT2/1/2738	Marine Nationale - 3 ème Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Décret obstacles du 09 septembre 2013	09/09/2013

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/4/754	Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône	Ligne Pas-des-Lanciers - Bel-Air - La Mède	Ligne Pas-des-Lanciers - Bel-Air - La Mède		
T1/20/758	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Lyon - Marseille	Ligne Lyon - Marseille		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

T8 Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T8/7/677	SNIA Antenne Méditerranée	Centre de Marseille-Provence - Aérodrome	Centre de Marseille-Provence-Aérodrome décret obstacles du 22/03/1990 décret perturbations du 29/07/1982		